



LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE FRANCE
47 avenue du Pont de Bois – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - Tél. : 03.59.08.59.62 – Fax : 03.59.08.59.63

POLE JURIDIQUE ET STATUTAIRE
COMMISSION REGIONALE STATUT DES EDUCATEURS ET DES EQUIVALENCES (CRSEE)
P.V. DE LA REUNION DU MERCREDI 1^{ER} OCTOBRE 2025 A LIEVIN

PRESENTS : Belkacem ABDELHAK, Jean-Bernard BILLET, Jean-Paul DELPORTE, Jean-Luc ELLART, Paul PESIN, Éric PICOT

EXCUSES : Brahim BESBAS, Christophe CHAPRON, David DILIBERTO, Antonio DOS SANTOS, Daniel DUFOUR, Jérôme ERCEAU, Anthony HERBAUT

Assistent : Maxime BABEUR, Malik BOULEGROUNE, Thomas ROBAIL

En l'absence de Brahim BESBAS Président de la commission, Jean-Paul DELPORTE est désigné Président de séance.

→ **ENQUÊTE : Encadrement technique des clubs 2025-2026 :**

L'**enquête** relative à l'encadrement technique des clubs ayant au moins une équipe de niveau Ligue a été envoyée aux clubs concernés le 23 juillet 2025. Ces derniers devaient y répondre avant le 22 août 2025. Plusieurs relances ont suivi (01^{er} août 2025 et 11 août 2025).

La commission rappelle aux clubs que cette enquête est à renvoyer complétée avant le 1^{er} match officiel de l'équipe ou des équipes concernée(s) par une obligation d'encadrement. Les clubs en infraction disposaient d'un délai de 15 jours pour régulariser la situation. Les clubs suivants n'ont pas donné suite et sont par conséquent pénalisés d'une amende de 85 € :

- CREIL RCCA
- LIBERCOURT AFC

→ Point sur les obligations d'encadrement saison 2025-2026 :

CLUB	EQUIPE	EDUCATEUR	DIPLÔME OBTENU	OBLIGATION	OBSERVATIONS	DEROGATION / DECISION
ABBEVILLE SC	Seniors R2	VALLOIS Mathieu	BEF	BEF	La licence technique de Monsieur Mathieu VALLOIS a été validée.	Situation régularisée
ABBEVILLE SC	U14 Ligue	DELICQUE Geoffrey	CFI U6-U9 certifié	DF Coach Jeunes ou BMF	Monsieur Geoffrey DELICQUE s'engage à suivre le DF Coach Jeunes au cours de la saison 2025-2026	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation DF Coach Jeunes cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
AIRE SUR LA LYS OS	U18 R2	DELLISTE Valentin	BMF	CCFI U14-U19 ou DF Coach Jeunes	Monsieur Valentin DELLISTE est en cours de formation BMF 2025-2026.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2025-2026. La commission fera le point en fin de saison.

						La Commission précise qu' en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
AIRE SUR LA LYS OS	U15 fém R2	OLIVARES Willy	AUCUN	CFI U14/19 certifié	Monsieur Willy OLIVARES s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
AMIENS PORTUGAIS FCP	Seniors R2	DAILLY Sébastien	BE2	BEF	Monsieur Sébastien DAILLY a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique nationale a été validée.	Situation régularisée
ANICHE SC	U17 R2	BEN AHMED Dominique	CFI U14-U19	CCFI U14-U19 ou DF Coach Jeunes	Monsieur Dominique BEN AHMED s'engage à suivre la certification CFI U14/U19 cette saison	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club

						de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
ARRAS FA	Seniors R1	DUCHATEAU Pierrick	BEF	BEF	Monsieur Pierrick DUCHATEAU a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale sous contrat a été validée.	Situation régularisée
BEAUVAIS OISE AS	Seniors R3	RISMI Akim	BMF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Akim RISMI a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
BERCK AS	U18 R2	DUMETZ Alexis	BMF	CCFI U14-U19 ou DF Coach Jeunes	Monsieur Alexis DUMETZ est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il est inscrit à la session de recyclage des 24 et 25/11/2025 à Liévin.	La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 24 et 25/11/2025 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
BETHUNE ESSARS FUTSAL	Seniors R1 Futsal	ONQUIERT Fabrice	CFI Futsal U13-U15, CFI Futsal U18-Seniors	CFI Futsal certifié	Monsieur Fabrice ONCQUIERT s'engage à suivre la certification CFI Futsal cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de

						consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
BEUVRY LA FORET AS	Seniors R3	BRICOUT David	BMF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur David BRICOUT a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
BONDUES FC	U15 R2	BERNIER Pierre	AUCUN	CCFI U14-U19 ou DF Coach Jeunes	Monsieur Pierre BERNIER est en cours de formation BMF 2025-2026.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2025-2026. La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
BREBIERES AS	Seniors R3	NONNI Benjamin	BEF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Benjamin NONNI a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
CAGNY ES	Seniors R2 Futsal	TETU Dylan	CFI Futsal U18-Seniors	CFI Futsal certifié	Monsieur Dylan TETU s'engage à suivre le CFI Futsal U13-U15 et la certification CFI Futsal cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être

						présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI Futsal U13-U15 et de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
CALAIS MARCK FORMATION	U17 R1	LOOTS Florian	CFI U14-U19	DF Coach Jeunes ou BMF	Monsieur Florian LOOTS s'engage à suivre le DF Coach Jeunes au cours de la saison 2025-2026	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation DF Coach Jeunes cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
CALAIS MARCK FORMATION	U14 Ligue	EHRlich Clément	CFI U14-U19 certifié, CFI Seniors certifié	DF Coach Jeunes ou BMF	Monsieur Clément EHRlich s'engage à suivre le DF Coach Jeunes au cours de la saison 2025-	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :

					2026	L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation DF Coach Jeunes cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
CALAIS MARCK FORMATION	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	VASSEUR Mickael	CFF2, CFI U14- U19 certifié	CFI Seniors certifié	Monsieur Mickael VASSEUR s'engage à suivre la formation CFI Seniors et la certification CFI Seniors cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI seniors et de la certification CFI seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
CALAIS MARCK FORMATION	U15 féminines R1	MARTIN Christophe	CFI U6-U9 certifié, CFI U10-	CFI U14/19 certifié	Monsieur Christophe MARTIN s'engage à suivre la formation CFI	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions

			U13 certifié		U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison	sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
CAMBRAI AC	U18 R1	SADKI Karim	aucun	DF Coach Jeunes ou BMF	Monsieur Karim SADKI s'engage à suivre le DF Coach Jeunes au cours de la saison 2025-2026	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation DF Coach Jeunes cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.

CAMON US	Seniors R1	KHARBOUCHI ABDELLAH	BEF	BEF	Monsieur Abdellah KHERBOUCHI a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale sous contrat a été validée.	Situation régularisée
CAUDRY ES	Seniors R3	MORELLE Antoine	BMF	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Antoine MORELLE a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
CHAUNY US	U16 R2	CAULIER Anthony	CFI U14-U19	CFI U14-U19 certifié ou DF Coach Jeunes	Monsieur Anthony CAULIER n'a pas fourni d'engagement écrit à suivre la certification CFI U14/U19 cette saison 2025-2026.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
CHAUNY US	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	DUFLOT Sacha	CFI U6-U9 certifié	CFI Seniors certifié	Monsieur Sacha DUFLOT n'a pas fourni d'engagement écrit à suivre la formation CFI seniors et la certification CFI seniors cette saison 2025-2026.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
CREIL AFC	U19 Nat	BAGAYOKO Modibo	BMF	BEF	Monsieur Modibo BAGAYOKO a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée. Il est monté avec son équipe en U19 Nat à l'issue de la saison 2024-2025.	Situation régularisée. Avis favorable de la CRSEE transmis à la CFSE. Dérogation accordée par la CFSE.
CROIX FIC	Seniors R3	RAJDALI Ali	Aucun	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Ali RAJDALI s'engage à suivre le DF Coach Seniors au cours de la saison 2025-2026	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site

						de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
DOULLENS RC	Seniors R3	DIAWARA Sidy	BMF	BMF Ou DF Coach Seniors	Le club a déclaré Monsieur Sidy DIAWARA, entraîneur principal de l'équipe seniors R3. Ce dernier est titulaire du BMF et d'une licence technique régionale.	Situation régularisée
DUNKERQUE USL	Seniors R2 Futsal	SAKOUKNI Hamza	CFI Futsal U13- U15	CFI Futsal certifié	Monsieur Hamza SAKOUKNI s'engage à suivre la formation CFI Futsal U18/seniors et la certification CFI Futsal cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI Futsal U18/seniors et de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
ESQUELBECQ US	Seniors R2	LARIDON Olivier	BE2	BEF	Monsieur Olivier LARIDON a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique	Situation régularisée

					nationale a été validée. Il remplace Monsieur Alexandre GURULI à compte du 19/09/2025.	
FACHES THUMESNIL FC	Seniors R3	ROGEZ Clément	CFI U10-U13 certifié	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Clément ROGEZ est monté avec son équipe en seniors R3 à l'issue de la saison 2024-2025	Dérogation accordée pour la saison. L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission précise que la dérogation est limitée à 3 saisons à compter de cette saison (évolution réglementaire). La commission lui suggère de s'inscrire à la formation DF Coach Seniors cette saison.
GENECH ES	Seniors R2	MAIROT Didier	BEF	BEF	La commission prend connaissance de la démission de Monsieur Didier MAIROT en date du 29/09/2025. La commission précise au club qu'aucune dérogation ne peut être accordée à Monsieur Matthieu DUBUS car ce dernier n'a pas été maintenu à son poste en début de saison et détient actuellement une licence technique régionale dans un autre club. La dérogation ne peut pas non plus être accordée à Monsieur DANJOU puisque ce dernier n'est pas l'entraîneur principal qui a fait monter l'équipe en seniors R2 à l'issue de la saison 2024-2025.	La commission rappelle que : Le club doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter du 29/09/2025, date de démission de l'entraîneur Après expiration du délai, le club sera pénalisé par une amende de 85 € et par le retrait d'un point au championnat par match disputé en situation irrégulière Par conséquent, la commission met en demeure le club de régulariser la situation avant l'expiration du délai des 30 jours.
GRAVELINES US	Seniors R1	BOUTOILLE Djezon	BEF	BEF	Monsieur Djezon BOUTOILLE détient une licence dirigeant cette saison.	La commission demande au club d'effectuer une demande de licence Technique Régionale pour Monsieur BOUTOILLE.

					La demande de carte professionnelle, nécessaire pour demander une licence technique régionale sous contrat, est en cours.	Le club peut joindre l'attestation de demande de carte professionnelle à la place de la carte professionnelle dans les pièces à joindre via FOOTCLUBS, lors de la demande de la licence technique régionale sous contrat. La commission rappelle au club qu'il encoure des sanctions financières et sportives à compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison jouée en situation d'infraction. Il doit donc régulariser la situation avant cette 5^{ème} rencontre officielle.
GUESNAIN SC	Seniors R3	BENAISSI Mehdi	BE1	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Mehdi BENAISSI remplace, titulaire du BE1 et d'une licence technique régionale, remplace Monsieur Akim BENAISSI à compter du 08/09/2025.	Situation régularisée
GUIGNICOURT US	Seniors Féminines R2	CERCELET DEMAY Kylyan	AUCUN	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Kylyan CERCELET DEMAY s'engage à suivre le DF Coach Seniors au cours de la saison 2025-2026	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
HENIN BEAUMONT FCF	Seniors Féminines	LELEU Christophe	AUCUN	CFI Seniors certifié	Monsieur Christophe LELEU s'engage à suivre la formation CFI	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions

	Interdistricts Niveau 1				Seniors et la certification CFI Seniors cette saison.	sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI seniors et de la certification CFI seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
LA MADELEINE FC	Seniors R3	LIEBAERT cédric	BEF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Cédric LIEBAERT a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
LABOURSE RC	Seniors R3	DEVILLE David	Aucun	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur David DEVILLE est monté avec son équipe en seniors R3 à l'issue de la saison 2024-2025	Dérogation accordée pour la saison. L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission précise que la dérogation est limitée à 3 saisons à compter de cette saison (évolution réglementaire). La commission lui suggère de s'inscrire à la

						formation DF Coach Seniors cette saison.
LAMBERSART UF	U16 R2	DUPORT Jordan	CFI U14-U19	CCFI U14-U19 ou DF Coach Jeunes	Monsieur Jordan DUPORT s'engage à suivre la certification CFI U14/U19 cette saison	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
LAMBRES LEZ DOUAI ES	Seniors R2	DUONSEIL Matthieu	BEF	BEF	Monsieur Matthieu DUONSEIL est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il est inscrit à la session de recyclage des 13 et 14/11/2025 à Liévin.	La commission vérifiera lors de ses prochaines réunions : - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 13 et 14/11/2025 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
LE PAYS DU VALOIS US	Seniors R2	BOLI Irie	En cours BEF	BEF	Monsieur Irie BOLI est en cours de formation BEF 2025-2026.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BEF 2025-2026.

						La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
LEERS OS	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	ANGELINO Jorge	CFI Futsal U13/U15	CFI seniors certifié	Monsieur Jorge ANGELINO est monté avec son équipe en seniors féminines interdistricts niveau 1 à l'issue de la saison 2024-2025	Dérogation accordée pour la saison. L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission précise que la dérogation est limitée à 3 saisons à compter de cette saison (évolution réglementaire). La commission lui suggère de s'inscrire à la formation et la certification CFI Seniors cette saison.
LILLE SUD FC LILLE Futsal	U18 R2 Seniors R2 Futsal	BEN MOUSSA Morad	BEF CFI Futsal U13/U15 et CFI Futsal U18/seniors	CFI U14/U19 certifié CFI Futsal certifié	A l'identique de la saison 2024-2025, Monsieur Morad BEN MOUSSA encadre l'équipe U18 R2 du club de Lille Sud avec une licence technique régionale bénévole et l'équipe senior Futsal R2 de Lille Futsal avec une licence dirigeant.	La commission précise que, pour encadrer une équipe à obligation dans 2 clubs différents, l'éducateur ou l'entraîneur doit être sous contrat de travail dans les 2 clubs (voir article 10 du Statut Régional des éducateurs et entraîneurs du football). Le club de Lille Futsal doit également demander une dérogation avec engagement écrit de Monsieur BEN MOUSSA à suivre la certification CFI Futsal cette saison. La commission demande aux clubs de régulariser la situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.

						En cas de non-régularisation, les sanctions encourues seront appliquées.
LILLE MOULINS CARREL US	U17 R2	KOUROUMA Bafode	Aucun	CFI U14/U19 certifié	Monsieur Bafode KOUROUMA s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
LILLE MOULINS CARREL US	U16 R2	DARHMAN Abderrahmane	Aucun	CFI U14/U19 certifié	Monsieur Abderrahmane DARHMAN s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison.

						La Commission précise qu' en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
LILLE MOULINS CARREL US	U15 R2	ABDULNABI Mohamed	Aucun	CFI U14/U19 certifié	Monsieur Mohamed ABDULNABI s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
MARCQ O	U14 Ligue	LOUCHEZ Adrien	CFF2	DF Coach Jeunes ou BMF	La commission prend note de la démission d'Adrien LOUCHEZ à compter du 30/09/2025	La commission rappelle que : Le club doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter du 30/09/2025. Après expiration du délai, le club sera pénalisé par une amende de 40 € par match disputé en situation irrégulière et d'une éventuelle interdiction d'accéder en fin de saison. Par conséquent, la commission met en demeure le club de régulariser la situation avant l'expiration du délai des 30 jours.

MARCQ O	U18 féminines R1	VANDENAMEELE Alan	AUCUN	DF Coach Jeunes ou BMF	Monsieur Alan VANDENAMEELE s'engage à suivre le DF Coach Jeunes au cours de la saison 2025-2026	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation DF Coach Jeunes cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
MAUBEUGE US	Seniors R3	DECHEF Florian	BMF, en cours BEF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Florian DECHEF a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
MERVILLE USM	Seniors R2	DENYS Sofiane	BEF	BEF	Monsieur Sofiane DENYS a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
MONS FC	Seniors R2 Futsal	SAAD EL MASRI Wissam	Aucun	CFI Futsal certifié	Monsieur Wissam SAAD EL MASRI s'engage à suivre les formations CFI Futsal U13-U15, CFI Futsal U18/seniors et la certification CFI Futsal cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du

						Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI Futsal U13-U15, de la formation CFI Futsal U18/seniors et de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
MONTATAIRE US	Seniors R2 Futsal	KENOUZE Hassan	CFI Futsal U18-Seniors	CFI Futsal certifié	Monsieur Hassan KENOUZE n'a pas fourni d'engagement écrit à suivre la formation CFI Futsal U13/U15 et la certification CFI Futsal cette saison 2025-2026.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
MONTIGNY EN GOHELLE FC	Seniors R1	MOURABIT Rachid	BEF	BEF	Le contrat de travail à durée déterminée fournit par le club ne peut pas être validé car Monsieur MOURABIT n'encadre pas au moins un joueur sous contrat fédéral et travaille moins de 17h30 par semaine. Le club doit obligatoirement établir un contrat à durée indéterminée (CCNS).	La commission demande au club de régulariser la situation dans les plus brefs délais. La commission rappelle au club qu'il encoure des sanctions financières et sportives à compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison jouée en situation d'infraction. Il doit donc régulariser la situation avant cette 5^{ème} rencontre officielle.
NOGENT SUR OISE US	Seniors R3	ACHEEN Jess	BMF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Jess ACHEEN a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
NOYELLES SOUS LENS US	Seniors R2	RYBACK Frédéric	BEF	BEF	La licence technique régionale de Monsieur Frédéric RYBACK a été validée.	Situation régularisée
NOYON FCJ	Seniors R3	CHALINE Loic	CFI Seniors certifié	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Loic CHALINE s'engage à suivre le DF Coach Seniors au cours de la saison 2025-2026	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :

						L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
PAYS DE CASSEL US	Seniors N3	GOETHALS Samuel	BEF, en cours DES	DES	Monsieur Samuel GOETHALS a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée. Il est monté avec son équipe en seniors N3 à l'issue de la saison 2023-2024.	Situation régularisée. Avis favorable de la CRSEE transmis à la CFSE. Dérogation accordée par la CFSE.
PERONNE FUTSAL	Seniors R1 Futsal	OUALIT Moussa	CFI Futsal U13-U15, CFI Futsal U18-Seniors	CFI Futsal certifié	Monsieur Moussa OUALIT s'engage à suivre la certification CFI Futsal cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison.

						La Commission précise qu' en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
PONT A VENDIN FUTSAL	Seniors R2 Futsal	BOCQUET Paul	AUCUN	CFI Futsal certifié	Monsieur Paul BOCQUET s'engage à suivre les formations CFI Futsal U13-U15, CFI Futsal U18/seniors et la certification CFI Futsal cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI Futsal U13-U15, de la formation CFI Futsal U18/seniors et de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
ROUBAIX RC	Seniors R1	ABDELHAK Belkacem	DES	BEF	La licence technique nationale sous contrat de Monsieur Belkacem ABDELHAK a été validée.	Situation régularisée
ROYE NOYON US	Seniors R2	GIRONDE Olivier	BEF	BEF	Monsieur Olivier GIRONDE a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
ST AMAND FC	Seniors Féminines R2	BOUCAUT Laurent	CFI U14-U19 certifié	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Laurent BOUCAUT s'engage à suivre le DF Coach Seniors au cours de la saison 2025-2026	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être

						présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
SAINT MARTIN BOULOGNE O	Seniors R3	BIET Ludovic	CFI U14-U19 certifié	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Ludovic BIET est monté avec son équipe en seniors R3 à l'issue de la saison 2024-2025	Dérogation accordée pour la saison. L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission précise que la dérogation est limitée à 3 saisons à compter de cette saison (évolution réglementaire). La commission lui suggère de s'inscrire à la formation DF Coach Seniors cette saison.
SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM FC	Seniors R3	ARNOUTS Willy	BEF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Willy ARNOUTS a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
SAINT QUENTIN O.	Seniors R3	BARBANCE Boris	BEF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Boris BARBANCE, déclaré entraîneur principal de l'équipe seniors R3, ne détient pas	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur BARBANCE doit détenir une licence

					de licence technique régionale cette saison.	technique régionale cette saison et régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera la demande puis la validation de sa licence technique régionale lors de sa prochaine réunion.
SAINT SAULVE O	Seniors R2 Futsal	IAZZAOUMOISS Driss	CFI U14-U19 certifié	CFI Futsal certifié	Monsieur Driss IAZZAOUNMOUSS s'engage à suivre les formations CFI Futsal U13-U15, CFI Futsal U18/seniors et la certification CFI Futsal cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI Futsal U13-U15, de la formation CFI Futsal U18/seniors et de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
SANTERRE FEMININES U	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	DIRUIT Vincent	AUCUN	CFI Seniors certifié	Monsieur Vincent DIRUIT s'engage à suivre la formation CFI Seniors et la certification CFI Seniors cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du

						Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI seniors et de la certification CFI seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
SAULTAIN FC	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	DI STEFANO Vincent	DF Coach Jeunes	CFI Seniors certifié	Monsieur Vincent DI STEFANO s'engage à suivre la formation CFI Seniors et la certification CFI Seniors cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI seniors et de la certification CFI seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
TERGNIER FC	Seniors R3	BONNARD Cyril	CFI Seniors certifié	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Cyril BONNARD est monté avec son équipe en seniors R3 à l'issue de la saison 2024-2025	Dérogation accordée pour la saison. L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont

						rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission précise que la dérogation est limitée à 3 saisons à compter de cette saison (évolution réglementaire). La commission lui suggère de s'inscrire à la formation DF Coach Seniors cette saison.
THUNDERS FUTSAL CLUB	Seniors R2 Futsal	OPIGEZ Alexis	AUCUN	CFI Futsal certifié	Monsieur Alexis OPIGEZ s'engage à suivre les formations CFI Futsal U13-U15, CFI Futsal U18/seniors et la certification CFI Futsal cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI Futsal U13-U15, de la formation CFI Futsal U18/seniors et de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
VALENCIENNES FC	Seniors R1 Futsal	COLLET Cédric	CFI Futsal certifié	CFI Futsal certifié	Monsieur Cédric COLLET remplace Monsieur Aymeric TROUSSELLE à compter du 11/09/2025.	Situation régularisée
VALENCIENNES FC	U19 Nat F	NICITA Sylvestre	BMF, BEF en cours	BEF	Monsieur Sylvestre NICITA, titulaire du BMF, et en cours de formation BEF, est monté avec son équipe en U19 féminines Nat à l'issue de la saison 2024-2025.	Avis favorable de la CRSEE transmis à la CFSE. Dérogation accordée par la CFSE.

VALENCIENNES SUMMER	Seniors R3	DRAPIER Stéphane	Aucun	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Stéphane DRAPIER est monté avec son équipe en seniors R3 à l'issue de la saison 2024-2025	Dérogation accordée pour la saison. L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission précise que la dérogation est limitée à 3 saisons à compter de cette saison (évolution réglementaire). La commission lui suggère de s'inscrire à la formation DF Coach Seniors cette saison.
VIOLAINES AS	U15 fém R2	VERCOUTRE Sébastien	AUCUN	CFI U14/19 certifié	Monsieur Sébastien VERCOUTRE n'a pas fourni d'engagement écrit à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison 2025-2026.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
WASQUEHAL F	Seniors R2 Futsal	JUNIET Thomas	AUCUN	CFI Futsal certifié	Monsieur Thomas JUNIET s'engage à suivre les formations CFI Futsal U13-U15, CFI Futsal U18/seniors et la certification CFI Futsal cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI Futsal U13-U15, de la formation CFI Futsal U18/seniors et de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des

						engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
WIMEREUX FUTSAL	Seniors R2 Futsal	EL GUERRABI Faissal	CFI Futsal U18-Seniors	CFI Futsal certifié	Monsieur Faissal EL GUERRABI s'engage à suivre la formation CFI Futsal U13-U15 et la certification CFI Futsal cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI Futsal U13-U15 et de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.

Jeunes Ligue

Suite à l'enquête technique réalisée depuis le début de saison sur l'encadrement des équipes jeunes évoluant en Ligue, la commission constate que certains clubs ne respectent pas les obligations d'encadrement définies dans le Statut Régional des Educateurs :

- Soit ces clubs n'ont pas répondu à l'enquête relative à l'encadrement des équipes de Ligue envoyée par mail ce début de saison,
- Soit ces clubs ont désigné un éducateur qui ne possède pas le diplôme requis.
- Soit ces clubs ont désigné un éducateur qui possède le diplôme requis mais pour lequel la licence éducateur ou technique n'a pas été demandée.

La Commission rappelle les sanctions encourues :

- A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.
- Il doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
- Interdiction d'accéder lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite.

Sans retour des clubs cités ci-dessous avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, les sanctions mentionnées ci-dessus pourraient être appliquées (sanctions rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction).

U18 R2 (obligation d'encadrement = CFF3 ou CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes) :

- ASCQ US : Licence éducateur fédéral à demander pour Sofiane LAERAJ
- BERCK AS : Licence Technique Régionale à demander pour Alexis DUMETZ
- LE PORTEL STADE : Désigner un éducateur titulaire du diplôme requis et détenteur d'une licence éducateur fédéral ou technique régionale
- LILLE SUD FC : Licence Technique Régionale sous contrat de travail CDI à demander pour Morad BEN MOUSSA

U17 R1 (obligation d'encadrement = CFF3 ou DF Coach jeunes ou BMF) :

- CHANTILLY US : Licence éducateur fédéral à demander pour Sofiane ACHOUR

U17 R2 (obligation d'encadrement = CFF3 ou CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes) :

- AMIENS PORTUGAIS FCP : Licence éducateur fédéral à demander pour Karim ARZALAI
- ASCQ US : Licence Technique Régionale à demander pour Hakim EL MOSATI
- BULLY LES MINES ES : Licence Technique Régionale à demander pour Franck DUBART
- CREIL AFC : Dérogation à demander pour Tahirou BARRY, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFI U14-U19 ou le DF Coach Jeunes cette saison
- MARLY USM : Dérogation à demander pour Timothée CHAMPLAIN, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFI U14-U19 ou le DF Coach Jeunes cette saison
- NOEUX US : Dérogation à demander pour Eric LEROUX, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la certification CFI U14-U19 ou le DF Coach Jeunes cette saison

U16 R1 (obligation d'encadrement = CFF3 ou DF Coach Jeunes ou BMF) :

- FEIGNIES AULNOYE EFC : Licence Technique Nationale à demander pour Johann JACQUESSON

U16 R2 (obligation d'encadrement = CFF3 ou CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes) :

- CHAUNY US : Compléter la demande de dérogation pour Anthony CAULIER, en transmettant un engagement écrit de l'éducateur à suivre la certification CFI U14-U19 cette saison
- LAMBRES LEZ DOUAI ES : Licence Technique Régionale à demander pour Mael GLOAGUEN

U15 R1 (obligation d'encadrement = CFF2 ou DF Coach Jeunes ou BMF) :

- LENS RC : Licence Technique régionale à demander pour Anthony ROGIE

U15 R2 (obligation d'encadrement = CFF2 ou CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes) :

- AMIENS PORTUGAIS FCP : Licence Technique régionale à demander pour Youssef DAHCHOURI
- BETHUNE STADE : Licence Technique régionale à demander pour Baptiste SAMYN
- CALAIS MARCK FORM : Dérogation à demander pour Christian SENNEVILLE, en cours de formation BEF

U14 Ligue (obligation d'encadrement = CFF2 ou DF Coach Jeunes ou BMF) :

- CHAUNY US : Dérogation à demander pour Frédéric RICCI, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre le DF Coach Jeunes cette saison
- DUNKERQUE USL : Licence Technique régionale à demander pour Anthony PALOMBA

Féminines Ligue

La Commission rappelle les sanctions encourues :

- Pour les **seniors Féminines R1, R2 et Interdistricts niveau 1** :
 - A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 60 €.
 - Il doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
 - 1 point de pénalité au classement par match disputé en situation irrégulière à compter de la 5^{ème} rencontre officielle disputée en situation d'infraction.
- Pour les **jeunes féminines U18 R1/R2 et U15 R1/R2** :
 - A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.
 - Il doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
 - Interdiction d'accéder lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite.

Sans retour des clubs cités ci-dessous avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, les sanctions mentionnées ci-dessus pourraient être appliquées (sanctions rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction).

Seniors R2 Féminine (obligation d'encadrement = CFF3 ou DF Coach Seniors ou BMF) :

- ITANCOURT NEUVILLE : Dérogation à demander pour Bruno VILTARD, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation DF Coach Seniors cette saison
- ST LEU ESSERENT USE : Dérogation à demander pour Fabrice BAKIDILA, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation DF Coach Seniors cette saison
- STEENVOORDE AS : Licence Technique régionale à demander pour Tom HEDEL
- VERMELLES US : Dérogation à demander pour BERTRAND HERBAUX, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation DF Coach Seniors cette saison

Seniors Féminine Interdistricts (obligation d'encadrement = CFI Seniors certifié) :

- AVION US CHTS : Dérogation à demander pour Mickael GAUTAU, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI seniors et la certification CFI seniors cette saison
- CHAUNY US : Compléter la demande de dérogation pour Sacha DUFLOT en transmettant un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI Seniors et la certification CFI seniors cette saison
- ERQUINGHEM/LYS CS : Dérogation à demander pour Louis Gabriel PLANCHON, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI seniors et la certification CFI seniors cette saison
- GUESNAIN SC : Dérogation à demander pour Jérémy DENOYELLE, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI seniors et la certification CFI seniors cette saison
- LEERS OS : Licence animateur à demander pour Jorge ANGELINO
- MARQUISE US : Désigner un éducateur principal de l'équipe, titulaire du CFI seniors certifié. Ou dérogation à demander pour l'éducateur désigné, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI seniors et la certification CFI seniors cette saison
- MAUBEUGE US : Dérogation à demander pour Nouredin MARMICH, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI seniors et la certification CFI seniors cette saison
- ORRY PLAILLY AS : Désigner un éducateur principal de l'équipe, titulaire du CFI seniors certifié. Ou dérogation à demander pour l'éducateur désigné, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI seniors et la certification CFI seniors cette saison

U18 Féminine R1 (obligation d'encadrement = CFF3 ou DF Coach Jeunes ou BMF) :

- LENS RC : Licence technique nationale à demander pour Laurie DACQUIGNY

U18 Féminine R2 (obligation d'encadrement = CFF3 ou CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes) :

- ANGRES ES : Dérogation à demander pour Serge Antoine ANNIERE, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la certification CFI U14/U19 cette saison
- CHAMBLY OISE FC : Dérogation à demander pour Christian EFALE ABATE, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison
- DOUAIS SC : Dérogation à demander pour Khévin ROUSSEL, en cours de formation BMF.
- GAUCHY CHAUNY Ent : Madame Céline DELVAL ne peut pas encadrer l'équipe tant que sa situation n'est pas régularisée (voir PV CRSEE du 29/08/2025).

Désigner un éducateur principal de l'équipe, titulaire du CFI U14/U19 certifié. Ou dérogation à demander pour l'éducateur désigné, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison

- LA CHAPELLE FC : Désigner un éducateur principal de l'équipe, titulaire du CFI U14/U19 certifié. Ou dérogation à demander pour l'éducateur désigné, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison
- LIBERCOURT AFC : Désigner un éducateur principal de l'équipe, titulaire du CFI U14/U19 certifié. Ou dérogation à demander pour l'éducateur désigné, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison
- MARLY USM : Licence technique régionale à demander pour Antoine HERENT
- MAUBEUGE US : Dérogation à demander pour DJAMEL DJEDID, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison
- MONTATAIRE SFC : Dérogation à demander pour Yousra ASSAL, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison
- NOGENT US : Dérogation à demander pour Thomas GERMAIN, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la certification CFI U14/U19 cette saison. Licence animateur à demander pour Thomas GERMAIN
- NOYELLES SOUS LENS US : Dérogation à demander pour Rémy LAMORY, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison
- NRG Ent : Dérogation à demander pour Cédric DENEUX, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison
- VILLENEUVE D'ASCQ FF : Dérogation à demander pour Vincent WIART, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison

U15 Féminine R1 (obligation d'encadrement = CFI U14/U19 certifié) :

- MARLY USM : Dérogation à demander pour Cassy ROCHE, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison
- CREIL RCCA : Désigner un éducateur principal de l'équipe, titulaire du CFI U14/U19 certifié. Ou dérogation à demander pour l'éducateur désigné, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison

U15 Féminine R2 (obligation d'encadrement = CFI U14/U19 certifié) :

- BETHUNE STADE : Dérogation à demander pour Aude ZAKARDJIAN, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducatrice à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison
- CAMBRAI AC : Dérogation à demander pour Freddy ROMMELAERE, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison
- ERQUINGHEM/LYS CS : Dérogation à demander pour Pierre FEVRIER, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la certification CFI U14/U19 cette saison
- FEIGNIES AULNOYE E : Dérogation à demander pour Alexandre ROBILLIARD, en cours de formation BMF. Licence éducateur fédéral à demander pour Alexandre ROBILLIARD
- HEM O : Dérogation à demander pour Karim HAMIDI, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison. Licence éducateur fédéral à demander pour Karim HAMIDI
- LAON BCV GPT FEMININ : Licence technique régionale à demander pour Nicolas LEFEBVRE
- LE PAYS DU VALOIS US : Dérogation à demander pour Floriane HUBERT, en cours de formation BMF.
- LINSSELLES FC : Dérogation à demander pour Maelys BARAN, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducatrice à suivre la certification CFI U14/U19 cette saison. Licence animateur à demander pour Maelys BARAN
- MARQUETTE FF : Dérogation à demander pour Valentin DUMOULIN, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison
- MAUBEUGE US : Désigner un éducateur principal de l'équipe, titulaire du CFI U14/U19 certifié. Ou dérogation à demander pour l'éducateur désigné, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison
- MERIGNIES O : Dérogation à demander pour Jonathan STAELENS, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison. Licence éducateur fédéral à demander pour Jonathan STAELENS.
- NRG Ent : Dérogation à demander pour Saber BOUZAZI, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison
- RAISMES FC : Dérogation à demander pour Méline GODEBILLE, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducatrice à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison
- SECLIN FC : Dérogation à demander pour Sébastien TIMMERMAN, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison
- ST AMAND FC : Dérogation à demander pour Blanche DEBOUCHE, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducatrice à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison
- ST QUENTIN O : Désigner un éducateur principal de l'équipe, titulaire du CFI U14/U19 certifié. Ou dérogation à demander pour l'éducateur désigné, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison
- VILLENEUVE D'ASCQ FF : Désigner un éducateur principal de l'équipe, titulaire du CFI U14/U19 certifié. Ou dérogation à demander pour l'éducateur désigné, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison
- VIOLAINES AS : Compléter la demande de dérogation pour Sébastien VERCOUTRE, en transmettant un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14-U19 cette saison

FUTSAL seniors Ligue

La Commission rappelle les sanctions encourues :

- A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 60 €.
- Il doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
- 1 point de pénalité au classement par match disputé en situation irrégulière à compter de la 5^{ème} rencontre officielle disputée en situation d'infraction.

Sans retour des clubs cités ci-dessous avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, les sanctions mentionnées ci-dessus pourraient être appliquées (sanctions rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction).

Seniors R1 FUTSAL (obligation d'encadrement = Certificat Fédéral Futsal Base ou CFI Futsal certifié ou BMF Futsal ou Certificat Futsal Performance) :

- LOOS OLIVEAUX AS : Licence éducateur fédéral à demander pour Ilyes CHIKH

Seniors R1 FUTSAL (obligation d'encadrement = Certificat Fédéral Futsal Base ou CFI Futsal certifié ou BMF Futsal ou Certificat Futsal Performance) :

- AMIENS AFC MARIVAUX : Dérogation à demander pour Aioub EL MOUDEN, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI Futsal U13/U15, la formation CFI Futsal U18/seniors et la certification CFI Futsal cette saison.
- CAGNY ES : Licence animateur à demander pour Dylan TETU
- COMINES GLAMMS FUTSAL : Licence éducateur fédéral à demander pour Adil REDDAD
- LA BASSEE FUTSAL : Licence éducateur fédéral à demander pour Steven BESNARD
- LILLE FUTSAL : CDI à mettre en place pour Morad BEN MOUSSA (Sa carte professionnelle lui sera réclamée)
- MONTATAIRE US : Dérogation à demander pour Hassan KENOUZE, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI Futsal U13/U15 et la certification CFI Futsal cette saison. Licence animateur à demander pour Hassan KENOUZE
- ROUSIES CŒUR DE SAMBRE FUTSAL : Licence éducateur fédéral à demander pour Richard TAQUET
- SAINT SAULVE O : Licence éducateur fédéral à demander pour Driss IAZZAOU MOUSS
- WIMEREUX FUTSAL : Licence animateur à demander pour Faissal EL GUERRABI

→ Dérogations recyclage (FPC : Formation Professionnelle Continue) :

La commission rappelle que les engagements à participer à une Formation Professionnelle Continue (recyclage) **ne sont plus acceptés « automatiquement »** suite à la modification de l'article 6 du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs, sauf cas exceptionnels traités par la Commission.

La Commission précise que leur licence « technique régional » pourra être débloquée lorsqu'ils auront régularisé leur situation.

→ Demande d'équivalence BEF :

HOUVENAEGHEL Marc : dossier validé

→ Prochaine CRSEE : 6 novembre 2025

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Juridique dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, suivant les prescriptions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Jean-Paul DELPORTE
Président de séance

